

Patrick VIGUIE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris
Expert-comptable
Membre de l'Ordre des Experts- Comptables de la Région Paris Ile de France

101 Rue de Prony
75017 Paris

**Rapport du commissaire à la transformation de la société à responsabilité limitée
(SARL) EXPERTS WILSON
en société par actions simplifiée (SAS).**

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos soins en tant qu'associé unique et en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus jusqu'à la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Cette opération de transformation n'est pas assortie d'avantage particulier.

Dans le cadre de la transformation envisagée de SARL en SAS, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 13 mai 2024

Patrick Viguié

Commissaire à la transformation

A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin black rectangular border. The signature is stylized and appears to be 'P. Viguié'.